

DECLARATION FONCIERE

Article II – Chapitre III du RECUEIL FISCAL

**La présente déclaration doit être renvoyée dans les 10 jours pour DAKAR : à la Direction des Impôts, Bloc Fiscal, Rue de Thiong
hors Dakar : à l'Inspection du domicile du déclarant.**

Inspection.....Perception.....N°Compte.....

N ° Propriété.....

N ° d'immatriculation patente licence.....

Coordonnées.....

Cette propriété figure-t-elle sur la liste des immeubles bénéficiant de l'exemption à la T.E.O.M.....

la présente déclaration doit être remplie par toute personne assujettie ou susceptible d'être assujettie à la contribution foncière des propriétés bâties ou non bâties c'est-à-dire par tout propriétaire d'immeuble.
- Les propriétaires sont tenus d'établir une déclaration distincte pour chacune de leurs propriétés.
- Par propriété on entend un ensemble d'un seul tenant appartenant à une même personne physique ou morale.

I - IDENTITE DU PROPRIETAIRE

M. MM. (Prénoms) :.....NOM.....

ou Raison sociale :.....Sigle..... N° de compte

Adresse n° :.....Rue.....

Ville :B.P. :

Etes-vous imposable { à un impôt cédulaire (BIC BNC) OUI-NON
à l'I.G.R. seulement OUI-NON

II – SITUATION DE LA PROPRIETE

Adresse n°.....Rue.....

Quartier.....Ville.....

N° Parcelle ou du lotSuperficie en m².....

Si vous êtes propriétaire du terrain, veuillez indiquer :

- N° du titre foncier

- Date d'acquisition

Si vous n'êtes pas propriétaire du terrain, veuillez indiquer :

- Le nom et l'adresse du propriétaire

Nom.....

Adresse.....Ville.....

- La nature du titre d'occupation

Bail : date de l'acte.....date d'enregistrement.....

Permis d'habiter : date.....N°.....

Visa Service Contrat

*Visa report au plan
(CADASTRE)*

Visa Inspection

